



Conseil fiscal

Davantage de services en vue de simplifier l'impôt de votre entreprise

Le saviez-vous?

D'autres options sont maintenant disponibles pour vous aider à gérer l'impôt et les taxes de votre entreprise au moyen du service Mon dossier d'entreprise.

En effet, les propriétaires d'entreprise peuvent désormais utiliser ce service sécurisé en ligne pour effectuer les tâches suivantes :

- vérifier l'état des déclarations de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)* et voir quand les avis de cotisation ont été émis;
- accéder à un éventail de renseignements et de services sur l'impôt et les taxes des entreprises, y compris le solde et l'activité des comptes.

À compter de novembre 2008, vous serez en mesure de transférer des paiements et des crédits dans votre compte de TPS/TVH*, votre compte d'impôt sur le revenu des sociétés ou votre compte d'autres prélèvements. Vous pourrez transférer des montants pas encore affectés à une période ayant fait l'objet d'une cotisation et visualiser les résultats immédiatement, y compris les intérêts et le solde du compte mis à jour. Si le montant que vous souhaitez transférer a déjà été affecté à une période ayant fait l'objet d'une cotisation, vous pourrez demander un transfert à l'aide de notre service Effectuer des demandes en direct dans Mon dossier d'entreprise.

Les propriétaires d'entreprise peuvent autoriser leurs employés et représentants à visualiser ou à modifier leurs renseignements fiscaux en ligne. Une fois autorisées, ces personnes peuvent accéder aux services au moyen de Représenter un client, à www.arc.gc.ca/representants.

Pour connaître la gamme complète des services disponibles, allez à www.arc.gc.ca/mondossierentreprise.

* À l'exception des comptes TPS administrés par Revenu Québec.

